



Bulletin d'information de la Commune de

JARJAYES

Automne 2018

Le Petit Journal

Rentrée des classes à l'école Pierre-Bossy



Pour cette nouvelle rentrée scolaire, notre école accueille 36 enfants :

- 22 enfants de la maternelle au CP
- et 14 enfants du CE1 au CM2

Durant l'été, quelques travaux d'entretien ont été effectués dans l'école avec notamment le réaménagement de l'espace de lavage de la cuisine et le remplacement du lave-vaisselle pour un coût total de 3 657,60 TTC.



Cérémonie du 11 novembre



Comme chaque année, un moment de recueillement aura lieu dimanche 11 novembre à 11 h 00 au monument aux morts du village.

En cette année du centenaire de l'Armistice, des collégiens de Tallard qui ont travaillé sur la seconde guerre mondiale, nous chanteront la chanson "Le soldat" de Florent Pagny. Ils seront accompagnés d'une quinzaine de choristes de la chorale Ossmose. Ils nous liront également les lettres d'hommage aux poilus qu'ils ont préparées.

A cette occasion, des autocollants et des bleuets, symboles de la mémoire et de la solidarité envers les anciens combattants, seront vendus pour 1 € minimum au profit des œuvres sociales de l'ONAC.



Rallye Monte-Carlo 2019



Jeudi 24 janvier, notre commune sera traversée par la 2^{ème} spéciale du Rallye Monte-Carlo qui partira d'Avançon pour rejoindre Notre-Dame du Laus, en passant par Les Préaux et le col du Tourrond.

La première voiture devrait prendre le départ vers 21 h 10.

Les horaires d'ouverture et de fermeture des routes vous seront communiqués ultérieurement.

Tour de France 2019

En juillet, Jarjayes sera de nouveau mis à l'honneur puisque notre commune verra également le passage des coureurs du prestigieux Tour de France.

En effet, à l'occasion de sa 17^{ème} étape « Pont du Gard – Gap » le mercredi 24 juillet prochain, la Grande Boucle arrivera à Gap en passant par le Col de la Sentinelle.

Une belle journée en perspective pour les amoureux de la petite reine !



Inauguration des nouveaux locaux de la mairie



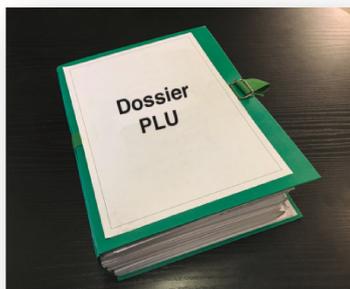
Les nouveaux locaux de la mairie ont été inaugurés le 13 avril dernier en présence de nombreuses personnalités tel que M. HOCDE, sous Préfet, Mme MORHET RICHAUD, Sénatrice, M. ODDOU, Conseiller Départemental, M. HUBAUD, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et Maire de Pelleautier, Mrs ARNAUD, LOUCHE, AYACHE, BIAIS respectivement Maire de Tallard, Claret, Fouillouse et Vitrolles.

De nombreux Jarjayais étaient également présents et ont pu partager ensemble ce moment de convivialité.

Toutes les personnes présentes ont salué le beau travail réalisé afin de faciliter l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite.



PLU



Les différents plans de travail avec les nouvelles propositions de zonage ont été affichés en mairie depuis fin septembre. Une dizaine de rendez-vous a été accordée afin d'étudier des demandes particulières.

Désormais, le planning pourrait être :

- Arrêt du PLU en fin d'année 2018
- Envoi aux Personnes Publiques Associées afin qu'elles l'étudient et donnent leurs avis dans un délai de 3 mois maximum,
- 1 mois d'enquête publique + 1 mois maximum pour que le commissaire enquêteur remette son rapport.

Si ces délais sont respectés, le nouveau PLU pourrait être validé en début d'été 2019.

Travaux de voirie

Une partie de la route de la Sarrière a été refaite pour un coût de 20 989,20 € TTC. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 8 000 € par le Conseil Départemental.



La Commune a également proposé deux dossiers au fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :

- Le changement des gouttières de la mairie pour un montant de 4 056 € HT
- Et la pose de grilles anti-volatiles pour le clocher de l'église pour 5 488 € HT.

Ces deux dossiers ont été retenus et vont donc bénéficier d'une subvention de 4 772 € correspondant à 50 % de l'autofinancement.



Inscription sur les listes électorales

Les élections européennes se tiendront en France le dimanche 26 mai 2019.

Pour pouvoir participer à ce scrutin, et si ne n'est déjà fait, pensez à vous faire inscrire sur la liste électorale.



Repas des aînés

La date du dimanche 9 décembre a été arrêtée pour le traditionnel repas des aînés. Alors si vous avez 65 ans ou plus, n'oubliez pas de bloquer d'ores et déjà cette date sur votre agenda !



Bibliothèque

Le printemps à la bibliothèque a été foisonnant

L'inauguration de la mairie, le 13 avril, a permis à certains habitants de découvrir la bibliothèque comme un lieu de rencontre avant tout, et à la sénatrice, le sous préfet, et l'assistante parlementaire de s'émerveiller devant le catalogue de la bibliothèque de 1883... retrouvé par hasard.

Le samedi 26 Mai a eu lieu l'atelier « Livres pliés » animé par Edwige et son mari. Dix participants, enfants et adultes ont réalisé cœur, hibou, hérisson

avec beaucoup d'application. Au final champagne offert par les animateurs !

Sylvain et sa classe sont venus faire une recherche documentaire sur la guerre de 14, et ont pu profiter de l'informatique pour choisir et réserver les livres sur le site de la BDP.

Le mardi 29 Mai, dans le cadre de l'opération « 10 jours sans écran » la bibliothèque s'est déplacée à l'école et a proposé des ateliers de création d'histoire, et d'écoute dans un coin lecture d'albums démenagé dans l'école.

La bibliothèque a aussi organisé un début de fleurissement du village à l'initiative de deux lecteurs .

La mise en place de 4 bacs a été une collaboration mairie/habitants, avec la participation de la mairie, les bacs ont été réalisés par l'employé municipal, la mairie a acheté la bidine et des plants de fleurs, les habitants ont agraffé la bidine, transporté des palettes et de la terre, et planté. Un apéritif à la bibliothèque a réuni les riverains des bacs pour le lancement de l'expérience .

Fleurissement du village

Vous avez pu remarquer cet été l'apparition de quelques bacs de fleurs le long de la route qui traverse le village : un au niveau de la mairie, deux plus petits juste avant le parc du château et le dernier à côté de l'école.

Ils sont là pour embellir notre village, mais ils se veulent aussi un outil de convivialité : chacun est invité à planter, semer, arroser, désherber, s'organiser pour l'arrosage !

On peut y planter ce qu'on veut : herbes aromatiques, fleurs, légumes...

Si cette initiative vous plaît, il sera possible d'étendre l'expérience à d'autres quartiers l'année prochaine et de devenir « un village fleuri » !

A vos arrosoirs !!!

Une réunion avec la référente à la BDP a aidé à réfléchir à l'amélioration du service, et une réunion avec la maire a permis de redéfinir le contrat pour les trois ans à venir dans le cadre du plan de lecture publique 2018-2021.

Notre équipe de 4 bénévoles continue de s'efforcer de répondre aux souhaits de lecture des habitants, et de proposer des animations et des temps de rencontre.

Rappel :

A partir de septembre : mardi de 16h à 18h, 1 samedi matin par mois de 10h30 à 12h30

Samedi 17 novembre, Samedi 22 décembre (dates affichées sur panneau à côté porte mairie)



Vous pouvez consulter le site de la BDP pour rechercher les livres que vous désirez, la bibliothèque vous les réservera. Vous découvrirez la belle dynamique du réseau des bibliothèques du département.

Enfin une bonne nouvelle : "**Lire 30 mn par jour fait gagner 2 ans d'espérance de vie**", "**Ne pas lire multiplie par 3,7 le risque de maladie d'Alzheimer**" (conclusions d'une étude menée aux USA avec 3635 participants en 2016)

Des nouvelles de Jarjayes animation

Quelques temps forts de l'année :

30 juin 2018 : fête de la St Pierre avec un temps idéal, pétanque, kermesse avec ses lots à gagner, taureau mécanique, château gonflable, couscous gentiment préparé par Nicolaï, soirée animée par At'em qui a mis le feu ! Et toujours une super ambiance à la buvette, une excellente journée...

8 septembre 2018 : bal musette avec 150 personnes qui ont dansé avec l'orchestre d'Emmanuel et Hélène Patras, quelle réussite !

Rencontres à venir :

- 15 décembre 2018 : fêtons la fin 2018 avec un buffet participatif et le traditionnel vin chaud à la salle polyvalente et aussi un clown préhistorique qui amusera petits et grands.
- 2 février 2019 : Vivre la Chandeleur ! Crêpes - boissons pour tous ! Et taureau mécanique avec concours.
- 29 juin 2019 : fête de la St Pierre animée par DJ At'em.
- 8 septembre 2019 : thé dansant avec l'orchestre d'Emmanuel Patras

D'autres animations seront peut-être programmées... ?

Jarjayes Animation remercie toutes les personnes qui apportent leur aide lors des manifestations.

Et pour nous soutenir pensez à adhérer à notre association !

A bientôt pour d'autres moments de partage et de convivialité qui font vivre NOTRE village !



Association 3 châteaux



CONTINUITÉ ET RENOUVEAU

Depuis sa création, l'ATC vise 2 objectifs : la restauration et le maintien des lieux en état, dans la mesure de ses possibilités financières (subvention départementale et municipale ; cotisations des adhérents) et du concours des bénévoles. On peut considérer que cette mission est pratiquement réalisée et qu'il appartient aux responsables, tout en maintenant cette orientation, de prendre une direction élargie pour notre action future.

Aujourd'hui l'ATC compte 114 adhérents, ce qui constitue un encouragement à la poursuite d'une vie culturelle. Cette année a été marquée par l'organisation de 2 conférences animées par M.GARCIN (collaborateur de recherches scientifiques) sur les oiseaux (le 13/10/17) puis M. PLAUCHE (délégué régional de l'ONF) nous a présenté une situation complète des nos forêts (faune et flore). Ces conférences ont été vivement appréciées et d'autres sujets pourront être abordés dans l'avenir.

Plus de 50 personnes ont assisté aux débats dans la salle polyvalente, mise à disposition par la municipalité à laquelle nous adressons nos remerciements.

De même nous félicitons les élèves qui ont participé activement, à l'initiative de Mme la directrice de l'école élémentaire et sous la conduite de leur maître.

Nous avons pris soins de l'entretien du site et nous remercions la contribution matérielle de la commune. Enfin, nous avons enregistré avec satisfaction une augmentation de la visite des lieux par les touristes locaux et étrangers.

Gérard NICOLAS

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 10 avril 2018

Etaient présents : Messieurs Julien NANTAS, Bernard GUILLAUME et Maurice CŒUR. Mesdames Christelle MAECHLER, Cécile FAURE, Sandrine DE AGOSTINI et Sandrine GARNAUD.

Procuration : Jean-Claude ROUGON a donné procuration à Maurice CŒUR. Nathalie MECHIN a donné procuration à Sandrine GARNAUD. Christophe CŒUR a donné procuration à Cécile FAURE et Valérie BORDIGA a donné procuration à Christelle MAECHLER.

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par madame Christelle MAECHLER, maire, est ouverte à 20h00. Madame le maire propose Sandrine DE AGOSTINI comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le dernier compte rendu de la séance du 6 mars 2018.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

La commune est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse qui est arrivé à échéance au 31 décembre 2017. Madame le maire explique au conseil, que si on veut renouveler les actions inscrites au contrat, il faut demander son renouvellement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes. Le conseil vote à l'unanimité et délibère en ce sens.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux restent fixés comme suit :

Taxe d'habitation	:	11.40 %
Foncier bâti	:	14.41 %
Foncier non bâti	:	81.52 %

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE – ANNEE 2017

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part, et a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CAISSE DE L'ECOLE – ANNEE 2017

Le conseil d'administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part, et a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2017 de la commune a été voté à l'unanimité par le conseil municipal. Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :	Dépenses : 303.423,10 €	Recettes : 423.663,17 €
Investissement :	Dépenses : 555.182,41 €	Recettes : 387.814,90 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA CAISSE DE L'ECOLE

Le compte administratif 2017 de la caisse de l'école a été voté à l'unanimité par le conseil municipal. Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :	Dépenses : 34.182,25 €	Recettes : 33.544,85 €
-------------------------	------------------------	------------------------

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018 DE LA COMMUNE

Le budget principal 2018 a été voté par le conseil à 9 voix pour et 2 abstentions.

Fonctionnement :	Dépenses et Recettes : 486.172,00 €
Investissement :	Dépenses et Recettes : 431.680,00 €

VOTE DU BUDGET 2018 DE LA CAISSE DE L'ECOLE

Le budget de la caisse de l'école 2018 a été voté par le conseil à l'unanimité.

Fonctionnement :	Dépenses et Recettes : 35.000,00 €
-------------------------	------------------------------------

AFFECTATION DES RESULTATS

Résultat de clôture fonctionnement	:	+ 255.749,73 €
Restes à réaliser dépenses	:	120.042,00 €
Restes à réaliser recettes	:	95.220,00 €
Résultat de clôture investissement	:	- 103.220,23 €

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 128.042,00 €, correspondant au résultat des restes à réaliser en dépenses et recettes ajouté du résultat de clôture d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par un titre de recettes au compte 1068. Le conseil a délibéré à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur et madame LENGAIGNE, domiciliés au quartier « La Roche » ont interpellé madame le maire sur un problème de ruissellement d'eaux pluviales qui se déversent devant chez eux. Un devis va être établi pour résoudre ce problème.
- Monsieur et madame MARCELLIN, agriculteurs, domiciliés au village ont interpellé madame le maire sur un problème d'évacuation bouchée au niveau de leur étable. Ces questions relèvent à présent de la Communauté d'Agglomération qui en a la compétence. La commune a donc contacté la personne en charge. Il s'avère que c'est un problème de canalisation cassée, et c'est aux services de l'agglomération qu'il appartient de réparer.

La séance est levée à 22H00.

Séance du 26 avril 2018

Etaient présents : Mesdames Christelle MAECHLER, Sandrine DE AGOSTINI, Valérie BORDIGA et Cécile FAURE et Messieurs Julien NANTAS, Bernard GUILLAUME et Maurice CŒUR.

Procuration : Madame Sandrine GARNAUD a donné procuration à Madame Christelle MAECHLER.

Etait excusée : Madame Nathalie MECHIN.

Etaient absents : Messieurs Christophe COEUR et Jean-Claude ROUGON.

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par Madame Christelle MAECHLER, Maire, est ouverte à 20h00.

M. Maurice CŒUR souligne que ces propos lors du dernier Conseil Municipal n'ont pas été retranscrits sur le compte rendu proposé. Il affirme qu'ils ont volontairement été censurés.

Mme le Maire précise que sur un compte rendu ne doivent figurer que les décisions prises par le Conseil sur les affaires inscrites à l'ordre du jour sans détailler les débats.

Mme le Maire lui propose d'être Secrétaire de séance. M. CŒUR refuse cette tâche. Mme le Maire demande alors qui est volontaire pour assumer ce rôle. Mme Valérie BORDIGA se propose, proposition approuvée par tous les membres présents.

Mme le Maire met ensuite au vote le compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018. M. Maurice COEUR ne le valide pas et souhaite apporter les précisions suivantes :

"Monsieur CŒUR M refuse de signer le compte rendu du C M du 10 Avril dernier et également d'être le secrétaire de séance en en donnant les raisons.

Il déplore que les propos tenus lors de l'étude des subventions aux associations n'aient pas été consignés dans le C R .Il fait part de sa conception et du choix des associations retenues et rappelle que toutes doivent répondre à des critères très précis, (association à but non lucratif, lettre de demande, bilan financier, etc), tout en précisant à la représentante de l'Association des Gymnastes Volontaires qu'au regard de la loi, la notion de prêt (comme elle le soutient) n'existe pas. Il ne peut s'agir que d'une subvention en espèces ou en nature et rien d'autre. Celle-ci informe le conseil municipale que son activité va s'arrêter et que donc la question ne se posera plus.

Il ne souhaite retenir que les associations qui ont leur siège à Jarjayes ou dans son environnement immédiat et qui œuvrent sur la commune ou dans sa proximité, quelles que soient par ailleurs, pour les autres, la motivation et l'intérêt de leur demande.

En ce qui concerne le budget, il note que Madame le Maire a produit cette année un échéancier des emprunts contractés, lisible et compréhensible. Remarque lui avait été faite l'année dernière, budget 2017, sur la difficulté pour l'ensemble des conseillers d'en saisir toute la portée."



Délibération autorisant la signature d'une convention avec le SyME 05 :

Les travaux du lotissement Champs Long ayant débutés, la Commune se doit d'apporter l'électricité à l'entrée du lotissement.

Ces travaux doivent se faire en 2 temps :

- Déplacement du transformateur à la charge du SyME 05,
- Travaux afin d'amener l'électricité du transformateur à l'entrée du lotissement : cette dépense estimée à 9 000 € HT, sera à la charge de Commune. Il est à noter qu'elle avait été prévue dans le cadre de la PVR.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer une convention autorisant le SyME 05 à effectuer ces travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire précise que les travaux pour alimenter les différents lots à l'intérieur du lotissement sont à la charge exclusive du lotisseur.

Délibération pour l'assiette des coupes de bois pour 2019 en forêt communale :

Dans le cadre de son plan 2012-2031, l'ONF avait prévu des coupes sur certaines parcelles situées à Puy Cervier. Les parcelles concernées sont numérotées de 1 à 10 + la n°12 du plan figurant dans le dossier de l'ONF et présenté au Conseil.

Il est précisé qu'il s'agit d'éclaircissement et que seul 49 ha seront prélevés sur une surface totale de 109 ha.

La vente du bois sera intégralement au bénéfice de la Commune.

M. Maurice COEUR relève quelques incohérences dans la gestion de l'ONF notamment quand ils ont planté des pins noirs dans les années 70 et souhaite savoir ce qu'il y a d'inscrit dans leur programme pour les années futures. Mme le Maire lui répond qu'une nouvelle coupe a été programmée en 2022 sur une superficie de 3,2 ha.

Mme MAEHLER précise que ces coupes font partie du plan FFN, Fond Forestier National, signé en 1972.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la proposition de l'ONF d'effectuer cette coupe. Cette délibération est adoptée par 6 voix pour et 2 abstentions (Cécile FAURE et Maurice COEUR).

QUESTIONS DIVERSES

- Lotissement Champs Long : Suite à une réunion sur le terrain et en prévision de l'alimentation électrique d'une éventuelle deuxième tranche du lotissement, il est proposé 2 options :
 - Soit la Commune utilise le fourreau actuellement installé par le lotisseur pour alimenter les lots de la tranche 1 et n'aura à sa charge que les gaines pour un montant d'environ 13 200 € HT,
 - Soit la Commune met ces travaux en attente et, le cas échéant, envisagera le raccordement de la 2ème tranche par une tranchée le long de la route pour environ 18 000 € HT.

La totalité des membres présents souhaite rester dans la logique de notre prochain PLU en supprimant la 2ème tranche du lotissement et souhaite donc mettre ces travaux de raccordement en attente.

- Retour sur l'inauguration des nouveaux locaux le 13 avril dernier : toutes les personnes présentes ont salué le beau travail réalisé afin de faciliter l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite.
- Communauté d'Agglomération : Suite à une réunion avec les services financiers de l'Agglo et dans le cadre du transfert de compétence de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération, Mme MAEHLER informe que les emprunts souscrits ultérieurement par la Commune pour des travaux d'assainissement devraient normalement incomber à l'Agglo. Deux emprunts sont concernés : un de 70 000 € et un autre de 150 000 € dont l'intitulé est « Assainissement et Salle polyvalente ». Il est convenu avec les services financiers de l'Agglo que la Commune de Jarjayes continuerait de payer ces emprunts et que la Communauté d'Agglomération rembourserait le pourcentage correspondant à l'assainissement.
- Lotissement Champs Long : Mme MAEHLER a rencontré M. Marc VILLIE du Conseil Départemental, et lui a transmis pour validation le projet de "tourne à gauche" fait par le géomètre Toulemonde. Une fois validé par le Département, des devis pourront être demandés.
- Mme MAEHLER a été contacté par M. Roger CHAIX qui lui a signalé ne plus recevoir aucun courrier à Casserelle. Mme le Maire a pris contact avec les services de La Poste et après un échange avec le facteur, a pu résoudre ce problème.
- La société NERA est intervenue afin de nettoyer et évacuer les fientes de pigeons du clocher de l'église. Après nettoyage, il est apparu nécessaire de refaire en urgence les planchers des différents paliers. La société BODET a ensuite pu intervenir afin de vérifier les câblages et l'horloge du clocher. Cette dernière ne fonctionne plus. La société a donc installé provisoirement

un nouveau système mais il faudra prévoir le rachat d'un nouveau mécanisme. Mme le Maire a également demandé un devis afin de fermer par du grillage tout les accès extérieurs afin d'éviter que les pigeons ne se réinstallent.

- Mme le Maire a reçu Mme ORTEGA, représentante des propriétaires des terrains de la 2ème tranche de Champs Long le 12 avril dernier afin de faire le point sur le lotissement. Comme l'avait annoncé Mme ORTEGA, un courrier recommandé réaffirmant sa position a été adressé à la Mairie dans les jours suivants cet entretien.
- Mme le Maire rappelle que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 h.
- La course cycliste La Romettine traversera le village également le 8 mai prochain.
- Suite à une réunion "Accessibilité" avec la DDT, les travaux proposés par l'Auberge du Château afin de se mettre en conformité, ont été validés.
- Le jeudi 24 mai prochain, la Ferme du Col fêtera son 10ème anniversaire. Des animations seront proposées toute l'après-midi. Les membres du Conseil Municipal sont cordialement invités à cette manifestation.
- Autres dates à retenir :
 - 24/05 : spectacle de théâtre à la salle polyvalente
 - 25/05 : Assemblée Générale de la chasse
 - 26/05 : Atelier pliage de livre proposé par la bibliothèque ainsi que vide grenier des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Séance du 3 juillet 2018

Présents : C. Maechler, J. Nantas, B. Guillaume, V Bordiga N. Méchin, S. Garnaud, M. Cœur, C. Faure,

Procurations : C Coeur a donné procuration à C Faure, JC Rougon a donné procuration à M Cœur, S De Agostini a donné procuration à C Maechler

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par madame le maire, est ouverte à 20h00.

Madame le Maire propose Madame Nathalie Méchin comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé le dernier compte rendu de la séance du 26 avril 2018 à l'unanimité.

Commentaire : C Faure fait remarquer qu'on ne connaissait pas la méthode de coupe de l'ONF et qu'il était faux que la commune aurait tout le bénéfice de la coupe car la vente va à la dette communale. Madame le maire explique que la commune aura le choix soit le conseil décidera de garder l'ensemble du bénéfice de la vente du bois, soit remboursera une partie la dette qui date de 1971.lors du reboisement des communes.

1. Délibération décision modificative

Madame le maire expose au conseil que les crédits prévus à certain compte du budget ne sont pas suffisant, elle propose d'effectuer le virement de crédit suivant

Article 2051 logiciel	+723
Article 2182 matériel de transport	-723

Madame S Garnaud n'a pas pris part à ce vote car elle est arrivée à 20h20

Vote : 10 pour

2. Délibération décision modificative subvention voyage scolaire

Madame le maire expose au conseil que les crédits prévus à certain compte du budget ne sont pas suffisant, elle propose d'effectuer le virement de crédit suivant

Article 6574 subventions aux associations	+500
Article 615231 voirie	-500

Madame S Garnaud n'a pas pris part à ce vote car elle est arrivée à 20h20

Vote : 10 pour

3. Délibération versement de la subvention voyage scolaire à la coopérative

Une subvention du conseil départemental de 500 euros pour une nuit en refuge (voyage scolaire 2017) a été versée à la commune, madame le maire propose de la reverser à la coopérative scolaire

Sous forme de subvention aux associations

Vote : 10 pour

- 4.** Délibération demande de subvention au conseil départemental pour travaux de voirie
Arrivée de madame S Garnaud 20h20
Le conseil départemental a alloué une subvention d'un montant de 8000 euros à la commune pour des travaux de voirie, madame le maire propose au conseil de demander cette subvention.
Vote : 11 pour
- 5.** Délibération travaux de voirie route de la Sarrière
Deux devis ont été demandés
- La Colas montant des travaux : 20 989.20 euros TTC pour 990m²(21.20€ du m²)
 - La Routière du midi montant des travaux : 17 568 euros TTC pour 690m² (25.46€ du m²)
- Madame le maire propose de retenir l'entreprise La colas pour ces travaux
Vote : 11 pour
- 6.** Délibération convention avec IT05 pour le carrefour du lotissement Champs long
Madame le maire et Bernard Guillaume ont rencontré Mr Villié du conseil départemental afin de passer une convention avec IT05 pour la recherche d'un maître d'œuvre , la rédaction du cahier des charges et l'analyse des offres pour les travaux du « tourne à gauche » à l'entrée du lotissement
Madame le maire explique qu'il faut des compétences spécifiques pour des travaux comme cela et demande au conseil l'autorisation de signer la convention
Coût : 1000 euros .
Vote : 7 pour, 2 abstentions(C .Faure et C.Cœur) 2 contre (M. Cœur et JC. Rougon)
- 7.** Délibération Tarifs cantine /garderie pour la rentrée 2018/2019
Une convention est passée entre L'Auberge du château et la commune pour déterminer les tarifs de la cantine qui ne seront pas augmenter pour l'année scolaire 2018/2019.
1 repas 5.5 euros (3 euros à la charge des parents, 2.5euros à la charge de la commune)
De même la commune n'augmentera pas ses tarifs garderie 1h de garderie 1 euro
Vote : 11 pour
- 8.** Délibération convention avec la BDP
Dans le cadre du nouveau plan de lecture publique du département (2018-2021) une nouvelle convention doit être signée entre la commune et la bibliothèque départementale afin de définir la personne responsable du point lecture ainsi que la liste des bénévoles qui devront signer la convention de bénévolat.
Responsable : N. Méchin
Bénévoles : S .Garnaud, C .Amphoux, J .Rochas, N .Méchin
Vote : 11 pour
- 9.** Délibération autorisant le passage du Rallye Monte Carlo(21-27 janvier)
Le Rallye passera à Jarjayes en janvier 2019 lors de l'épreuve « Avançon Saint Etienne du Laus »
Vote : 11 pour

Questions diverses

- Passage de rallye de voitures anciennes le 13 septembre Trophée des Alpes ainsi que les 19,20 et21 octobre
- Ecole : 3 familles ont choisi de retirer leurs enfants. Suite au mécontentement de certains parents concernant un enseignant, madame le maire a rencontré monsieur l'inspecteur Mr Peter, il a tenu à souligner que les remontées des parents ont été entendues et prises en compte. Il a également insisté sur l'importance du rôle de porte-paroles des délégués des parents d'élèves Nombre d'enfants à la rentrée 2018/2019 : 33
- Des remerciements ont été reçus concernant l'attribution des subventions aux associations Mme Walch pour Jarjayes animation, ainsi que des sapeurs pompiers de Gap et des restos du cœur.
- Réunions agglomération Gap Tallard Durance
C. Maechler a participé à de nombreuses réunions de travail notamment sur le devenir de l'école de musique, le centre de loisirs, la natation scolaire, la réglementation assainissement, les transports, le calcul de la dotation de compensation aux communes ainsi que la reprise d'un emprunt (assainissement) par l'agglomération Gap Tallard Durance
- Réunion avec les agents de l'agglomération et de la DDT à la station d'épuration
La station fonctionne très bien mais nous rencontrons un taux de DBO (demande biochimique en oxygène) et DCO (demande chimique en oxygène) anormalement élevé pour le nombre

d'habitants, cela serait normal s'il y avait une fromagerie, un abattoir, ou une cave viticole...des analyses complémentaires seront faites.

- Madame le maire a eu rendez vous avec le service juridique du centre de gestion afin d'éclaircir la situation de Mme Oubron Le Duigou, employée municipale en arrêt grave maladie depuis 3 ans , et qui arrive en fin de droit en août 2018 ,seul le licenciement pour inaptitude physique à toutes fonctions est envisageable avec une indemnité d'environ 1900 euros
- Le président de l'association Trois châteaux a informé la mairie de la tenue d'une conférence le 28 septembre sur la forêt à Jarjayes à la salle polyvalente avec le concours de l'ONF.
- Suite à la demande de plusieurs bénéficiaires il a été demandé à l'ONF un prolongement du délai de la coupe affouagère.
- Madame le maire regrette d'avoir découvert sur le monument aux morts le jour de la cérémonie du 8 mai la nouvelle plaque au nom de Mr P Cœur, bien qu'elle ait été payée par la famille comme le souligne Mr M Cœur son emplacement ainsi que son modèle auraient dû être validé par la mairie. Mr M Cœur explique qu'elle a été mise en hauteur afin qu'elle ne soit plus enlevée.
- Mr M Cœur signale que le candélabre situé à Saint Pierre reste allumé en permanence, madame le Maire demandera à l'entreprise Etec d'intervenir.
- Pas de conseil ni de réunion d'infos en août
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 00.

Séance du 10 juillet 2018

Présents : Christelle Maechler, Valérie Bordiga, Sandrine de Agostini, Maurice Cœur, Nathalie Méchin, Julien Nantas.

Procurations : Sandrine GARNAUD à Christelle MAECHLER, Bernard GUILLAUME à Julien NANTAS

Absents excusés : Cécile FAURE

Absents : Jean Claude Rougon, Christophe Coeur

Le quorum étant réuni, la séance, Présidée par Madame Christelle MAECHLER, Maire, est ouverte à 20h30.

Madame le Maire propose Monsieur Julien NANTAS comme secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé, sauf abstention de Maurice COEUR, le compte rendu de la séance du 03 Juillet 2018.

DELIBERATIONS

1. Subvention Agglomération :

Nous bénéficions d'une subvention de solidarité de la part de l'Agglomération Gap Tallard Durance d'un montant de 15.021,13 € pour l'année 2018. Cette subvention couvre à 50 % HT nos dépenses de rénovations diverses.

Madame Le Maire propose donc de demander cette subvention pour deux dossiers en attente :

- 6.585,60€ TTC pour le grillage anti-tourterelles de l'église.
- 4.461,50€ TTC pour le changement des gouttières de la Mairie côté route.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

2. Convention de facturation avec l'Agglomération :

La compétence assainissement du fait du regroupement avec l'Agglomération Gap Tallard Durance a été transféré à cette entité. La Commune perçoit la Taxe d'Assainissement et doit donc la reverser à l'Agglomération. Cette proposition est mise au vote.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le Conseil Municipal remercie les bénévoles pour le fleurissement du village.
2. Le Rallye Gap Racing aura lieu le 04 et 05 Aout prochain. La route sera fermée le 04 dès 7h46. Les reconnaissances auront lieu le 29/07 et le 03/08.
3. Mercredi 18/07 réunion PLU.
4. La Mairie sera fermée du 30/08 au 13/09 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

**Nous vous rappelons que les Conseils Municipaux sont publics.
Les comptes-rendus des réunions sont affichés 8 jours maximum après chaque réunion.
Ces documents sont également en libre consultation en mairie.**

Infos

**Vous souhaitez recevoir ce petit journal par mail ?
Laissez vos coordonnées à l'adresse : mairie.jarjayes@wanadoo.fr**

Etat Civil

Décès :

- Mme ESTACHY Germaine née ASTIER le 1/08/18

Naissance :

- KANSARA Kenza le 24/04/18
- BIANCO Léoline le 20/05/18
- LEMMA Alexandre le 17/08/18

PACS :

- Mme Vanessa VIDAL et M. Teddy COMPAGNON le 31/10/18

Mariage :

- Mme Nelly IORI et M. Hervé BELLUE le 2/06/18

Nous avons également appris le mariage de Christophe PULIZZI, enfant du village, et Solenne LESBROS le 22/09/18.

**A ces nouveaux couples, nous présentons
tous nos vœux de bonheur.**

Mairie de Jarjayes

**Tél : 09 61 24 30 27
mairie.jarjayes@wanadoo.fr**

Horaires d'ouverture au public

Le lundi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 00
Le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 30
Le jeudi de 14 h 00 à 18 h 30

Permanence du Maire

Tous les jeudis
de 18 h 00 à 19 h 00

Horaires déchetterie des Piles

Lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (18 h en été)
Mardi et jeudi de 14 h à 17 (18 h en été).

Le ramassage des encombrants volumineux

Renseignement au 04 92 54 27 29.



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

Le petit journal est édité à 180 exemplaires.

Rédaction et photos : Membres du Conseil Municipal (sauf mention contraire) - Mise en page et impression : Mairie de Jarjayes

Ne pas jeter sur la voie publique.